

ARRÊTÉ
du 30 décembre 2024

Le Président de Limoges Métropole,

Portant délégation de signature à **Mme Lucie MARTIN**, Responsable de service et de Pôle aménagement, espace public et mobilités durables et à **Mme Sophie RITSON**, Instructeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables à Limoges Métropole.

N° 25911

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 103-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Lucie MARTIN Responsable de service et de Pôle aménagement, espace public et mobilités durables pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à l'exécution des autorisations d'urbanisme (permis, bordereaux, et courriers adressés aux Maîtres).

ARTICLE 2 En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Lucie MARTIN, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à Mme Sophie RITSON.

ARTICLE 3 Le présent arrêté prend effet à compter du 31 janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARTICLE 4 Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 17/12/2024

 **Lucie MARTIN**
Président

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Lucie MARTIN, Responsable de service et à Mme Sophie RITSON, Instructeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités dura

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 **25911.pdf**
(.pdf, 155,2 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**